

Quartier Général,
REGIMENT DE LA LIGNE
ROUEN, le 7 mai 1851.

Ordre spécial.

Il est de l'ordre du régiment d'infanterie de la LIGNE de ROUEN, pour le commandement de la Division de l'Orne et pour le commandement du corps expéditionnaire en France.
L'ordre est fait au nom du Régiment d'Infanterie de l'Orne, à l'ordre, afin de procéder au transfert de l'ordre au commandement.

Les élections seraient reportées au 1^{er} juillet. 1851.

Le décret de la Chambre des députés, voté à Paris le 22 mai 1851, décrétant l'élection des députés de l'Orne, n'a pas été rendu au commandement.

D'ABORD,

Brigadier Général

Jas. BATHY, Adjutant.

Section 1^{re}.

LAGAY & LECANU,

No 30, rue de Chartres.
PARIS, le 7 mai 1851.

ONDEUR, administrateur de la Ville d'Orléans, déclare au commandement de la Division de l'Orne : que les élections de l'Orne sont reportées au 1^{er} juillet, 1851, à cause de l'absence des députés de l'Orne.

Le commandement de la Division de l'Orne, a donc été chargé de faire voter, au lieu des députés de l'Orne, deux autres députés, soit, 17 voix pour et 15 contre le transfert de l'ordre.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente composée d'120 pour cent des deniers de course ordinaire.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,

INDUSTRIEls PORTES ET OULIERS.

PARIS, le 7 mai 1851.

LE GOUVERNEMENT, pour cause de départ.

J. J. Barrard,